

Le 12 mars 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 12 MARS 2024 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

| | |
|---|--|
| Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma | Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma |
| Sylvain Maltais, conseiller Municipalité de Saint-Bruno | Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon |
| Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur | Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S. |
| André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix | Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma |
| Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S. | Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville |
| Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire | Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon |
| Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma | Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque |
| Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma | Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station |
| Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens | |

Absences :

| | |
|---|---|
| François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno | Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot |
| Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma | Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche |

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 11729-03-2024

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RECONDUCTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont signé une entente relative au Fonds Régions Ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises (référence : article 20 de ladite entente);

CONSIDÉRANT QUE cette politique a été adoptée lors de la séance régulière du 12 avril 2022, par l'adoption de la résolution numéro 11020-04-2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité des projets structurants recommande au conseil de la MRC de reconduire ladite politique pour l'année 2024-2025;

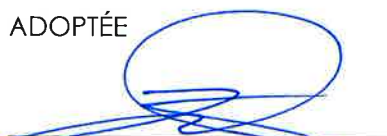
EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur Mario Desbiens, appuyé de monsieur Michel Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est reconduise la politique mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

QUE la présente résolution et ladite politique soient transmises au MAMH ainsi que déposées sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice
générale et greffière-trésorière
Alma, le 13 mars 2024